

Pour le journal : le 17.04.2015

Réunion du conseil municipal du 16 AVRIL 2015

Le conseil municipal s'est réuni le 16 avril 2015

Lors de cette réunion, le conseil municipal a voté le compte Administratif 2014 et le Budget Primitif 2015 de la commune.

Le Compte Administratif de 2014, qui présente le résultat des dépenses et recettes de l'année écoulée, se solde par un excédent en section de fonctionnement de 200 599,26 euros (il était prévu un excédent de 175 400 euros lors du vote de ce budget début mars 2014). Ce bon résultat s'explique par une bonne maîtrise des dépenses courantes ainsi que par quelques recettes supplémentaires. En section d'Investissement, le solde au 31 décembre se termine aussi par un excédent de 10 953,25 euros. Ce résultat s'explique par moins de dépenses en investissement, mais principalement par le versement du résultat de l'excédent de fonctionnement de 2013 (301 409,80 euros), et par le solde du versement de plusieurs subventions par l'Etat et la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif de l'année 2014.

Pour le budget primitif 2015, la section de fonctionnement s'élève, en dépenses et en recettes, à 498 200 euros. Cette année, comme sur l'ensemble des communes, la dotation de fonctionnement versée par l'Etat est en forte baisse (-11% pour Raucoules) soit près de 17 000 euros de moins que l'an dernier. A cela s'ajoute une augmentation de la contribution de la commune de 5 000 euros au fonds de péréquation intercommunale demandé par l'Etat. Compte-tenu de ces éléments, cette année, il est prévu, en fin d'exercice un excédent de fonctionnement de 97 200 euros, en baisse par rapport à 2014.

La section d'Investissement s'élève, en dépenses et en recettes à 570 000 euros. Les dépenses principales concernent la voirie, les travaux à divers bâtiments (mairie, église, garage, salle polyvalente, avec notamment une mise aux normes d'accessibilité handicapé), l'éclairage public avec principalement le changement de lampes par des lampes plus économiques et l'installation de quelques lampes nouvelles, la rénovation de la réserve incendie de Martinet. Les recettes d'investissement proviennent principalement de l'excédent de fonctionnement de 2014 qui est affecté en totalité à l'investissement, de la participation de la Communauté de communes, pour les travaux dans les bâtiments et la voirie, des subventions de l'Etat (D.E.T.R.), du remboursement de la TVA des travaux d'investissements 2014.

Cependant, compte-tenu que la commune doit faire l'avance de trésorerie pour les travaux, Monsieur le Maire précise qu'il sera peut être nécessaire de faire une ouverture de ligne de trésorerie.

Malgré la diminution des ressources de la commune, notamment par la diminution des aides de l'Etat, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder, cette année encore, à une augmentation des impôts locaux. Monsieur le Maire a présenté un tableau comparatif avec les impôts locaux des communes voisines qui montre très clairement que les taux des impôts à Raucoules sont plutôt bas par rapport aux autres. Ces taux devraient favoriser la construction et l'installation de nouvelles familles sur notre commune.

Le maintien de ces taux ne pourra se faire indéfiniment puisque l'Etat compte poursuivre la baisse de ses dotations. Aussi, le maire tient à faire remarquer que toute construction de plus de 5 m² est soumise à autorisation et ne peut se faire qu'en zone constructible (sauf rare exception). Une régularisation de plusieurs constructions réalisées sans autorisation sera à effectuer. En effet, plutôt que d'augmenter les taux, il est plus juste que tous les édifices payent l'impôt.

Enfin, plusieurs plaintes en mairie ont été formulées contre les aboiements intempestifs de chiens, de jour comme de nuit, particulièrement au Bourg, à Lestang et aux Lardons (vers la zone d'activité). Les propriétaires sont priés d'imposer le silence à leur chien. Les voisins excédés, mais ne voulant pas se fâcher, s'en remettent à la mairie qui veut bien s'en occuper, mais c'est avant tout un problème de voisinage.